RIASEC : Rs

D1244
TATOUEUR / TATOUEUSE

Définition

Un tatoueur est un artiste qui crée et applique des dessins sur la peau en utilisant des aiguilles et de l'encre.

- Réalise des tatouages artistiques permanents ou temporaires selon la demande des clients
- Conçoit des motifs personnalisés ou adapte des designs existants
- Respecte les normes d'hygiène et de sécurité strictes pour prévenir les risques d'infection
- Conseille les clients sur les soins à apporter après la réalisation d'un tatouage

Accès à l'emploi

Ce métier est accessible sans diplôme spécifique. Cependant, pour devenir tatoueur il faut obligatoirement obtenir un certificat d'hygiène et de salubrité.

Certifications et diplômes :

- Certification aux conditions d'hygiène et salubrité pour la réalisation des techniques de tatouage et du perçage corporel
- CPMA option tatouage [Polynésie Française]
- Artiste tatoueur

Compétences

Savoir-faire

Savoir-faire principaux

Communication, Création, Innovation, Nouvelles technologies

- Réaliser un dessin artistique
- Porter une appréciation esthétique ou artistique
- Dessiner avec précision et créativité sur papier et sur peau
- Maîtriser les techniques de tatouage (lignes, ombrages, remplissages)
- Adapter un dessin aux contraintes de la peau et du corps
- Créer ou modifier des dessins selon les demandes
- Concevoir des motifs de tatouage personnalisés
- Promouvoir son travail via un portfolio ou les réseaux sociaux

Management, Social, Soin

- Conseiller les clients sur les soins post-tatouage

Développement économique

- Développer son style artistique et sa réputation
- Accueillir le client et l'installer
- Assurer le confort du client durant la séance

Production, Construction, Qualité, Logistique

- Entretenir un outil ou un matériel

Pilotage, Gestion, Cadre réglementaire

- Gérer les agendas et planifier des rendez-vous

Savoir-faire secondaires

Communication, Création, Innovation, Nouvelles technologies

- Participer à des conventions et des compétitions
- Suivre les évolutions artistiques et techniques du tatouage

Management, Social, Soin

- Désinfecter la peau avant et après le tatouage
- Réaliser des tatouages permanents

Développement économique

- Développer et fidéliser la relation client
- Fournir des devis détaillés et des explications sur les coûts
- Participer à des salons professionnels et des conférences
- Conseiller les clients sur les styles, tailles et emplacements

Production, Construction, Qualité, Logistique

- Maintenir une hygiène irréprochable des instruments et du lieu de vente
- Créer une atmosphère accueillante dans le studio
- Nettoyer et stériliser le matériel après chaque client

Pilotage, Gestion, Cadre réglementaire

- Assurer la gestion administrative et financière d'une activité

Coopération, Organisation et Développement de ses compétences

- Respecter les normes sanitaires et de sécurité
- Participer à des sessions de formation continue et à des conférences professionnelles
- Promouvoir les bonnes pratiques d'hygiène au travail

© Copyright octobre 2026 France Travail - Reproduction et diffusion interdites sans l'accord de France Travail

Savoir-être professionnels

- Faire preuve de créativité, d'inventivité
- Faire preuve de rigueur et de précision
- Faire preuve d'autonomie

Savoirs

Normes et procédés

- Stérilisation du matériel de tatouage
- Règles d'hygiène et d'asepsie

Techniques professionnelles

- Adaptation des designs selon la demande
- Création de motifs personnalisés
- Techniques de coloration avancées
- Techniques de tatouage pour peaux sensibles
- Techniques de shading et lining

Domaines d'expertise

- Encres de tatouage
- Styles de tatouage
- Tendances actuelles en tatouage
- Formation continue en art corporel

Produits, outils et matières

- Utilisation de dermographe
- Utilisation de logiciels de conception graphique Transition numérique

Contextes de travail

Conditions de travail et risques professionnels

- Activités de motricité fine (dextérité...)
- Déplacements professionnels
- En contact avec du public

© Copyright octobre 2026 France Travail - Reproduction et diffusion interdites sans l'accord de France Travail

Horaires et durée du travail

- Travail en journée
- Travail les week-ends et jours fériés

Publics spécifiques

- Clientèle de particuliers

Statut d'emploi

- Travailleur indépendant

Types de structures

- Commerce de proximité

Secteurs d'activité

- Artisanat d'art, audiovisuel et spectacle
- Service à la personne

© Copyright octobre 2026 France Travail - Reproduction et diffusion interdites sans l'accord de France Travail